

LE MANCHOIS RETRAITÉ



RETRAITÉS
MANCHE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Numéro 19 - Janvier 2019

Sommaire

- * Vivre et vieillir dans la dignité
- * Actios et Pouvoir d'achat
- * Actu des unions locales



Photo : Jacques Lemagnen

Sommaire

<https://www.cfdt-retraités.fr/Manche>



Contact UTR : manche@retraites.cfdt.fr

Page 3	Editorial
Page 4	Bilan Financier UTR
Page 5	Adhérents– Cotisation 2017
Page 6	ULR Nord Cotentin
Page 7	Actions 4/10/2018
Page 8 à 11	Vivre et vieillir dans la dignité
Page 12	Retraite et pouvoir d'achat Clic Nord Cotentin
Page 13	Syndicalisme et Loisirs ULR Saint-lô
Page 14	ULR Granville
Page 15	SSIAD
Page 16	Enquête logement UCR
Page 17	Services Adhérents
Page 18	ULR Coutances Carte CEZAM
Page 19	Reste à Charge Zéro



Les rendez vous 2019

Commissions départementales	Développement le 21/01/2019	Conseil UTR	Le 11 février 2019
	Santé-Sociale le 28/01/2019		Le 8 avril 2019
	Mandaté CCAS le 4/04/2019 (à confirmer)		Le 4 Novembre 2019 (à confirmer) *
Accueil nouveaux adhérents	Une rencontre par Union Locale (plus en fonction des besoins)	Assemblée UTR mi-mandat	Le 25 Avril 2019 à Condé-sur-Vire
Formation	Formation bureau de l'UTR en septembre 2019 sur 2 jours	Assemblée URR Normandie	Le 28 Mars 2019 dans l'EURE
		Congrès UCR	Les 21-22-23 mai 2019 à Bordeaux

Notre société est traversée par des mouvements contradictoires alimentés par les incertitudes et les peurs et un fort sentiment d'injustice fiscale.

Pourtant les évolutions en matière environnementale s'avèrent indispensables la nature nous le rappelle avec fracas. Il nous faut changer notre rapport à l'environnement et modifier nos habitudes de consommations.

Mais ces changements d'habitudes de vie et de consommation ne sauraient s'effectuer au détriment d'une partie de la population. Elles ne sauraient être contraintes politiquement ou économiquement, c'est l'une des raisons de la colère actuelle.

Le bon sens commande d'informer, de consulter sur les objectifs, sur les résultats attendus, de planifier, etc.

Pour être acceptés, ces évolutions, ces changements doivent être justes, permettre de tirer l'ensemble de la société vers le haut. Les soucis de justice, d'équité doivent être priorisés par rapport aux seules logiques comptables.

L'Etat doit accompagner réellement les citoyens, les familles comme les territoires dans cette révolution. Le moment est venu d'investir de façon massive dans l'avenir et la transformation du territoire pour vivre mieux ensemble.

Dans ce débat, les retraites doivent être respectées, leur place dans la société doit être reconnue.

Ils ne sauraient être les seuls à contribuer à la maîtrise budgétaire du Pays au motif qu'il convient de changer la fiscalité sur le travail.

La question du pouvoir d'achat, de l'indexation des retraites sera donc à l'ordre du jour de 2019 comme en 2017 et 2018.

Comme les débats sur le grand âge et l'autonomie seront d'actualité durant l'année à venir. Espérons que l'esprit de solidarité et de justice imprénera les débats et les propositions.

Notre union territoriale de retraités prépare depuis le milieu de l'année 2018, le renouvellement de ces responsables.

Francine et Jean Claude ont souhaité depuis quelques mois être remplacés, après plusieurs mandats à la responsabilité d'animation de la CFDT Retraités de La Manche.

Ils auront chacun à leurs manières, leurs tempéraments, leurs convictions marqués ces mandats de leurs compétences, enthousiasmes et engagements.

Ce passage de flambeau qui s'inscrit dans la continuité de l'action de l'UTR50, se fera à l'occasion d'une assemblée de mi-mandat, le 25 avril 2019 à Condé-sur-vire en présence de la secrétaire générale de l'Union Confédérale Retraités CFDT— Dominique Fabre-

Ce moment permettra de se pencher sur l'action riche des deux dernières années et de préparer la feuille de route. Mais aussi d'élire de nouveaux responsables chargés de la mettre en œuvre.

Ce sera aussi l'occasion de fêter et de remercier Francine et Jean Claude de manière conviviale.

Michel GOBERT

Secrétaire Adjoint

Bilan financier 2018

La commission de contrôle chargée de vérifier les pièces comptables de l'Union Territoriale des Retraités de la Manche s'est réunie le 16 avril 2018. Après pointages et vérifications des documents, la commission n'a constaté aucune irrégularité et a délivré quitus pour la gestion de 2017.

Les comptes de l'exercice 2017 ont été approuvés par le conseil syndical le 24 septembre 2018. Ceux-ci ont été enregistrés à la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation et du Travail et de l'Emploi « DIRRECTE » afin de satisfaire à l'obligation de publicité dans le cadre de la loi de 2008.

Le bureau et le conseil UTR 50 examinent à chaque réunion, les documents comptables et expriment leurs commentaires et avis. Un budget prévisionnel est voté par le conseil en début d'exercice.

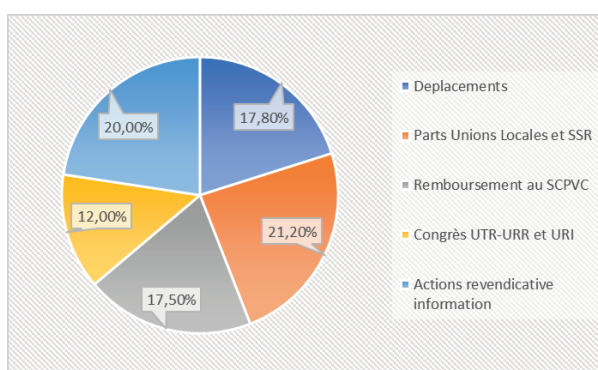
Pour 2018, il représente 28400.00 €.

Alain GABELLIC et Annick BLANC

Bilan 2017

Les charges représentent	30544.31€
Les produits représentent	29654.47€
une perte comptable	889.84 €

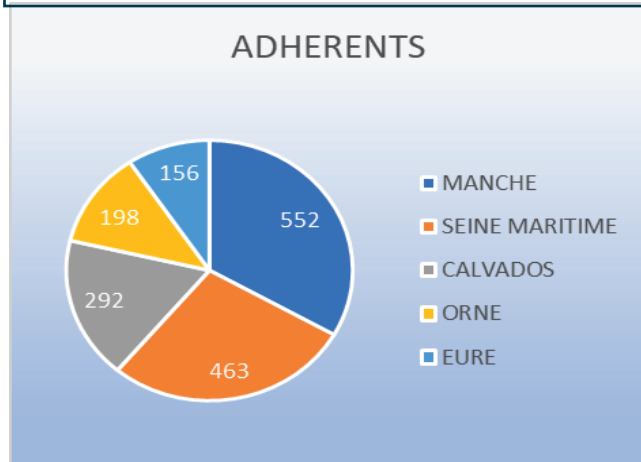
Répartitions des dépenses



Les recettes

- 28 % Cotisations traditionnelles
- 58 % Versements SCPVC (Part UTR 50 de 37.50 % octroyée sur les cotisations syndicales)

Au 31 décembre 2017, les cotisations de L'Union Régionale Normandie regroupant les cinq UTR se répartissent comme suit :



Evolution 2017

En 2017, les cotisations enregistrées ont progressé de 2.31 % par rapport à 2016 soit 6352 cotisations.

Mise à part, une diminution en 2015, les cotisations UTR 50 sont en constante progression : + 1.1 % par rapport à 2016.

Le taux moyen de cotisation UTR 50 représente : 8.5429 €

En 2018, la cotisation syndicale n'a pas été revalorisée comme les trois autres années antérieures. Cette situation est due au blocage des pensions entraînant la perte du pouvoir d'achat des cotisants retraités. Cette situation risque de perdurer avec la non indexation du coût de la vie

Adhérer à la CFDT Retraités comme à toute la CFDT suppose l'acceptation de ses statuts et de sa charte de la cotisation syndicale.

Les adhérents cotisent à 0.50 % de la totalité de leurs revenus nets (*avant futur prélèvement à la source*) qui dans certains cas est un cumul de versement de différentes caisses de retraite.

L'ajustement de la cotisation doit se faire dans le cadre d'une communication claire. Il s'agit de la solidarité telle que vécue à la CFDT : Chacun paie selon ses moyens.

Adhésions 2017

Au 31 décembre 2017, le nombre d'adhérents est de 552 contre 546 en 2016. Le transfert des salariés qui partent en retraite se généralise. L'augmentation est encore plus sensible en 2018.

La mixité représente : 38.80 % de femmes et 61.20 % d'hommes.

Dans le cadre du développement, l'UTR 50 privilégie les rencontres avec les syndicats de salariés. De nouvelles conventions ont été si-

gnées afin de renforcer le partenariat syndical. Un travail important est également mené avec l'Union régionale interprofessionnelle (URI Normandie) et l'Union régionale retraités.

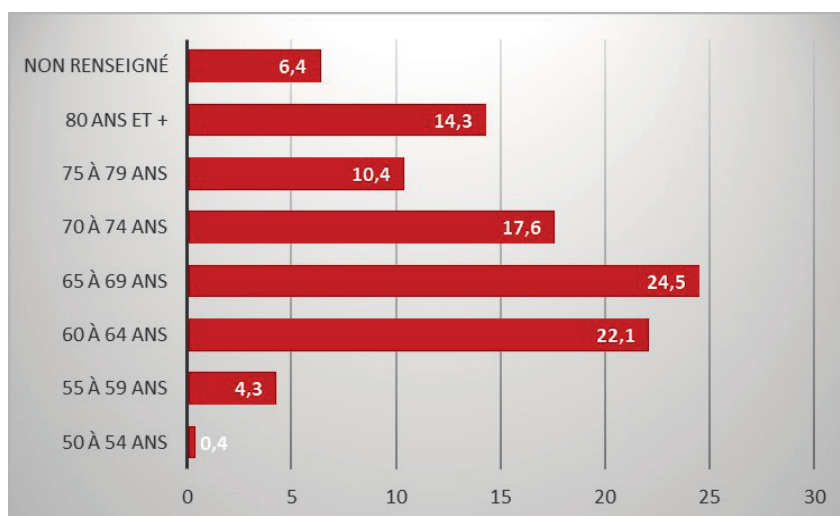
L'UTR de la Manche souhaite participer régulièrement aux assemblées générales des syndicats afin de mieux connaître leurs salariés qui vont partir en retraite.

L'anticipation est nécessaire avec la mise en service de formations comme « Bientôt en retraite ». Le contact des futurs retraités doit aussi s'appuyer sur le militant retraité originaire du même syndicat.

Notre visibilité externe est également à construire : Présence dans des événements : Semaine bleue et être plus apparents dans les médias, sites internet.

Alain Gabellic

La répartition par tranches d'âge correspond à



L'ULR contacte ses adhérents

Après avoir fait le constat que nous avons des difficultés à communiquer avec nos adhérents Nous en voyons quelques-uns lors de la permanence du jeudi matin, environ soixante-dix personnes participent à notre assemblée Générale. Le conseil a décidé de les contacter par téléphone.

L'objectif étant de faire le point sur leurs préoccupations ou les difficultés qu'ils rencontrent.

Cette action qui a permis aussi de mobiliser pour la manifestation du 4 octobre sur le pouvoir d'achat, s'est révélée un peu fastidieuse. Les retraités ont du mal à répondre au téléphone. Conséquence du harcèlement que nous subissons de la part des plateformes téléphoniques !!

Quoi qu'il en soit, nous sommes en mesure de tirer un premier bilan. Chaque militant du conseil avait une liste d'adhérents et une fiche de contact qui portait sur les thèmes suivants : santé, pouvoir d'achat, logement, transport, ie quotidienne, complémentaire santé...

Sans surprise, c'est sur le pouvoir d'achat et l'accès à la santé que nous avons eu le plus de réactions.

Le pouvoir d'achat avec la hausse de la CSG en début d'année, l'absence de revalorisation des pensions en 2018 et les 0,3% d'augmentation programmée pour 2019 et 2020; la santé avec la désertification médicale et les difficultés de l'hôpital.

La totalité des personnes interrogées ont une complémentaire santé

et si globalement « il y a satisfaction sur les prestations ». Le coût équivalent à un mois de pension constitue un problème pour certains retraités

Sur le logement et le transport : rien n'à signaler si ce n'est d'améliorer le réseau de bus pour accéder à la Polyclinique du Cotentin. Ensuite viennent l'accès et le coût des EPHAD et évidemment les carburants, et le maintien des commerces de centre-ville.

Toutes ces réponses confortent l'ULR dans son action et ses revendications. Il est cependant utile de temps en temps de vérifier auprès des adhérents si nous ne sommes pas en décalage. C'est chose faite.

Philippe Quoinam

Accueil des nouveaux retraités

Afin de permettre aux nouveaux adhérents de mieux connaître la CFDT Retraité une première réunion d'information à eu lieu le 19 octobre dernier

28 invitations ont été envoyées onze adhérents ont répondu favorablement. Cette rencontre a pour objectif de faire connaître notre fonctionnement, nos revendications locales et nationales mais aussi pour mieux se connaître entre adhérents et responsables.

Comme c'était une première, l'animateur a « essuyé les plâtres. Quelques ajustement seront nécessaires pour la prochaine (il est prévu une rencontre par an et par Union Locale) . »



Les attentes exprimées ont été de l'ordre de la curiosité, de l'information sur la vie syndicales et sociale, avoir un autre éclairage sur l'actualité, information sur la mutuelle...

On peut espérer que cette rencontre d'information suscite l'engagement ou la continuation de l'engagement dans nos structures locales

Et bien évidemment cela s'est terminé par un moment festif apprécié de tous !!!

Actions

EHPAD, Pensions à l'ordre du jour des actions 2018



Durant la prise de parole



SSR du SPEA Normandie (Aréva)



Arrivée de la délégation de l'UTR-Manche



Devant la Préfecture du Calvados

Photos de la manifestation du 4/10/2018 à Caen
disponible sur le site www.cfdt-retraités.fr/Manche



Union Locale de Granville

Vivre et vieillir dans la dignité en EHPAD

Parler d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), c'est parler d'un vrai sujet de société où chaque citoyen est concerné. Nous vieillissons de plus en plus et de plus en plus nombreux. Pour mieux appréhender la réalité des EHPAD, réfléchir à leur mission et améliorer le quotidien des résidents il est important de situer les EHPAD dans un contexte historique.

L'accueil des personnes âgées : une évolution en forte croissance depuis 40 ans

Le philosophe Michel Foucault nous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, malades mentaux et vieillards, croussaient dans la même salle commune des hospices. Mais heureusement, peu à peu, la société prenait conscience de la nécessité de s'occuper décemment de cette population. Les hospices héritiers de la tradition asilaire avaient plus vocation à servir de lieux de relégation pour ces cohortes de vieillards contraints de se livrer à une « mendicité tapageuse », déjà dénoncée par un « édit royal » de Louis XIV comme une nuisance sociale difficilement supportable.

Leur abrogation réglementaire par la loi du 30 juin 1975, suite au fameux rapport Laroque, donnait un délai de dix années aux pouvoirs publics pour assurer leur transformation en maison de retraite médicalisée ou non, ou en unité de long séjour hospitalier.

Les crédits alloués permirent de doter les institutions d'accompagnements utiles et nécessaires. Celles et ceux qui travaillaient auprès de



ces personnes obtinrent un statut de professionnels respectés et parfois loués pour leur dévouement. Ne disait-on pas qu'il fallait avoir la vocation pour être travailleur social ou médico-social !

Mais l'histoire révèle que plus de trente années auront été nécessaires pour réaliser cet objectif.

La reconnaissance de la dépendance et l'avènement des EHPAD

A la fin du 20ème siècle, nous sommes très loin du profil des personnes accueillies dans les maisons de retraite. Depuis les années 60, les personnes âgées intégraient les établissements assez rapidement,

après leur cessation d'activité professionnelle ou leur veuvage pour des durées excédant les dix années. Les âges moyens à l'entrée d'environ 70 ans sont souvent de quinze ans inférieurs aux âges moyens actuels (environ 85 ans).

La loi du 24 janvier 1997 crée la Prestation Spécifique Dépendance, elle est complétée par les décrets du 26/04/1999 (relatifs aux modalités de tarifications et de financement des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) et la PSD devient l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Puis c'est l'avènement de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et créant le statut d'EHPAD.

Ces textes sont fondateurs car ils définissent la mission des EHPAD : ni seulement héberger, ni seulement soigner mais accompagner le vieillissement dans le confort, la sécurité, la santé et le maintien des acquis physiques et intellectuels.

Mais surtout, alors que la loi de 1975 créait un statut d'établissement où les personnes accueillies se conformaient à un règlement intérieur. La loi de 2002 inverse

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

cette configuration en exigeant que les établissements s'adaptent aux personnes accueillies à partir de leur consentement éclairé et de leurs besoins et demandes individuels.

S'il a fallu 30 ans pour que la loi de 1975 produise pleinement ses effets, faudra-t'il aussi 30 ans pour que la loi de 2002 soit vraiment appliquée?

En effet; qu'en est-il du consentement éclairé des personnes accueillies, de leur liberté d'aller et venir, de leur projet de vie?

Cette loi ambitieuse et porteuse d'utopie nécessitait un renforcement important des moyens financiers et humains pour deux raisons :

- les personnes âgées qui entrent en EHPAD au fil des ans sont de plus en plus âgées et en perte d'autonomie physique et psychique

- l'accompagnement de ces personnes, en prenant en compte leurs projet de vie, ne se limite pas à des soins "techniques" mais à satisfaire tous leurs besoins avec leur participation ce qui est chronophage.

Evolution des EHPAD depuis 2002 : la course à l'échalote

En contrepartie des financements alloués avec la convention tripartite, l'Ehpad s'engage à respecter un cahier des charges et une démarche qualité permettant d'accueillir les personnes âgées dans les meilleures conditions.



Tous les domaines sont concernés, en particulier la qualité de vie au sein de l'établissement (accessibilité, sécurité, hygiène...), la personnalisation de la prise en charge (projet de vie individualisé, respect des rythmes de vie, proposition d'activités adaptées...) et les relations avec le résident et ses

proches (bonne information, participation de la famille...).

Sur la période 2002-2006, il y a eu vraiment une amélioration qualitative des EHPAD: professionnalisation et interdisciplinarité dans les équipes, création de postes de médecins coordonnateurs-trices, augmentation du nombre d'infirmiers-res et de soignants-tes, apparition de psychologues, de psychomotriciennes, évolution des pratiques alimentaires des cuisiniers-res avec l'aide de diététiciens-nes, d'animatrices, rénovation et construction de bâtiments, etc.

L'ambition du plan solidarité grand âge de 2006 soutenu par Philippe Bas ministre des personnes âgées prévoyait un ratio d'un soignant pour un résident en GIR 1 ou 2 et un soignant pour deux résidents en GIR 3 ou 4.

Mais la crise financière de 2008 n'a pas permis d'atteindre ces objectifs.

Depuis 10 ans, effectivement les restrictions budgétaires ont sérieusement freiné cette progression qualitative, malgré le financement créé par la journée de solidarité. Les besoins d'accompagnement ne cessent de croître en EHPAD. A chaque fois qu'il y a une amélioration sur la situation des EHPAD, celle-ci est vite dépassée par la réalité : manque de places, manque de personnel... **C'est la course à l'échalote.**

Le département de la Manche verra à l'horizon 2030, 40 % de sa population constituée par les plus de 60 ans.



(Suite page 10)

1,6 million de personnes
en perte d'autonomie en 2030



2,35 millions
en 2060



(Suite de la page 9)

Ce phénomène de vieillissement sera continu. C'est la classe des 75 ans et plus qui augmentera de façon significative pour arriver à un doublement à l'horizon 2030. La loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 n'apporte aucune amélioration financière sur la situation des EHPAD. Au contraire la réforme de la tarification qu'elle induit est plus que chaotique. Alors que faire ?

Quel devenir pour les EHPAD : les résidents, leurs familles et les salariés ?

Les critiques adressées aux EHPAD ne viennent pas seulement de financements trop contraints, pour leur permettre d'assurer leur mission ?

Maltraitance, pénurie de personnel, reste à charge trop élevé, conseils de la vie sociale peu fonctionnels participent du malaise.

Un prix de journée global de 100 euros est insuffisant pour avoir des bâtiments agréables, confortables et sécurisants, une équipe de salariés suffisante en nombre, compétente et bienveillante. Pourtant depuis plusieurs années sur le département de la Manche, le taux de reconduction des dépenses hors personnel et charges financières est de 0% (donc pas de hausse des budgets)

Par ailleurs, 60% de ce prix de journée sont à la charge du résident, 30% pour l'Etat (dotation soin de l'assu-

rance maladie qui généralement ne verse que 90% de la dotation à l'EHPAD) et 10% pour le département (tarif dépendance). Le gouvernement actuel a annoncé un budget supplémentaire de 210 millions pour 2018 ce qui représente environ 30000 euros pour chacun des 7000 EHPAD de France (même pas un poste d'aide soignant). C'est nettement insuffisant.

La moyenne des pensions est de 1356 euros alors que le coût moyen d'un EHPAD à charge du résident est de 1900 euros. La CFDT retraités milite pour une diminution sensible de ce reste à charge.

L'EHPAD est un établissement tiraillé entre un projet de vie (*convivialité, chaleur humaine, disponibilité des salariés, intimité et libre consentement du résident*) et un projet de soins (*au sens large, soins médicaux corporels et psychologiques, aides à la toilette, à l'habillement, à l'alimentation etc. du à la perte d'autonomie*) par manque de moyens.

Ce n'est pas, en effet, le moindre des paradoxes de constater que le travail par objectif individualisé de soins contribue à enfermer, de plus en plus, la personne dans un statut d'objet de soins. Pourtant, le projet de l'établissement doit se centrer sur la promotion de leur autonomie.

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

Les EHPAD doivent tendre à supprimer les barrières entre hébergement et domicile offrant aux personnes, une continuité de services et de soins avec les mêmes personnels. Imaginons des Etablissements ouverts sur l'extérieur et accueillant les personnes pour se faire soigner, pour manger, pour rencontrer leurs amis résidents.

La politique actuelle en faveur du maintien à domicile doit conduire à positionner l'EHPAD au cœur des parcours comme un soutien au domicile et non comme une alternative malheureuse.

La CFDT retraités doit s'impliquer sur cet objectif contribuant à la bientraitance des résidents

Tous les textes réglementaires et tous les outils de gestion existent mais ils ont tendance à uniformiser

tous les EHPAD. Pourtant les profils des personnes âgées sont multiples et les situations locales très variées. Le Conseil de la Vie Sociale est une instance qui doit aborder tous les problèmes de l'établissement mais qui ne se réunit pas ou peu. **La CFDT retraités s'y investit peu faute de militants ou adhérents siégeant dans cette instance.**

Le manque de financements dans les établissements publics et associatifs, la financiarisation des établissements privés lucratifs engendre un mal-être permanent des salariés. Il y a pénurie. Des EHPAD manquent d'aide soignants, d'infirmiers et même de médecins coordonnateurs.

Les conditions de travail sont difficiles et il manque du temps à consacrer aux résidents. La CFDT retraités a manifesté à deux reprises en 2018 son soutien au personnel des EHPAD mais aussi pour les salariés d'aide à domicile qui sont affectés

par la dégradation de leurs conditions de travail.

En conclusion, ce ne sont pas tant les modèles fondateurs des formes contemporaines d'établissement qui sont en crise que les établissements eux-mêmes.

Ils sont écartelés entre préoccupations éthiques et prescriptions normatives qui les incitent à rationaliser leur gestion et à privilégier le principe de précaution.

Les répercussions sur les résidents peuvent se révéler attentatoires à l'exercice de leurs droits et libertés pourtant reconnus par la loi.

Dans ce contexte il convient de résister collectivement à la tentation d'uniformiser tous les établissements d'hébergement sur le modèle unique de l'EHPAD « médicalisé ». Le respect de la singularité des personnes âgées accueillies appelle le développement d'une offre diversifiée de solutions mettant en œuvre des projets de vie puisés à la source des différents « modèles » évoqués.

C'est à cette condition que les principes édictés par les chartes éthiques ne resteront pas lettres mortes.

Roland SOUBEYRAND

Les revendications CFDT

Une meilleure prise en charge des Résidents (bien traitance)

L'arrêt des baisses de dotations dans les EHPAD et l'aide à domicile.

Le doublement des soignants dans les Etablissements Hébergements Personnes Dépendantes d'ici 2022 (application d'un agent ou un (e) salarié (e) par résident, tel que prévu par "le plan solidarité grand âge)

La réforme de la tarification des EHPAD (Diminution des coûts et le reste à charge pour le résident)

Le financement et la gouvernance de la prise en charge des personnes âgées dépendantes (Volets financiers de la loi ASV)



En savoir plus :

Site CD50

www.senior.manche.fr

Etude DRESS Nov 2018

Comment les seniors financent-ils leur maison de retraites

Fichier disponible sur <https://www.cfdt-retraités.fr/Manche>

Action 04/10/2018

Retraités et pouvoir d'achat

Après la hausse de la C. S. G. en début d'année dont les retraités sont les grands perdants, le gouvernement annonce de limiter à 0,3 % la revalorisation des pensions en 2019 et 2020.

Sachant que 2018 est une année blanche, faisons les comptes sur 3 ans, on nous propose 0,6 % d'augmentation alors que l'inflation se

situera autour de 6 %, soit 10 fois moins d'augmentation. On peut parler d'acharnement de la part de ce gouvernement !!!

Dans le même temps, chacun peut constater l'augmentation du coût de la vie, particulièrement les produits pétroliers

La complémentaire santé dont la cotisation mensuelle s'accroît fortement ces derniers années et prend une part de plus en plus importante dans le budget des retraités.

Toutes ces mesures entraînent une perte durable

du pouvoir d'achat et ce gouvernement ne prend pas en compte nos revendications.

Mais s'il ne veut pas augmenter nos pensions, il peut diminuer nos charges. Par exemple, les retraités paient intégralement la complémentaire santé alors que depuis 2016 les entreprises ont l'obligation de participer à la couverture complémentaire de leurs salariés (50 %).

Alors revendiquons un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des cotisations des retraites. Cela mettrait fin à une inégalité et redonnerait un gain sensible de pouvoir d'achat pour les retraités.

À suivre ...



Ulr Nord Cotentin

CLIC



La mise en service du CENTRE LOCAL D'INFORMATION et de COORDINATION tarde sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le 24 novembre 2017, la Communauté d'Agglomérations du Cotentin CAC avait reçu une délégation de l'ULR CFDT NC

Elle avait pris des engagements pour créer un grand CLIC sur le territoire du Cotentin vers la fin du second semestre 2018. Face à des informations contradictoires, l'ULR Nord Cotentin a de nouveau rencontré le 12 septembre 2018, le coordinateur Monsieur CO-

QUELIN afin d'exprimer son inquiétude sur la mise en place de cette structure.

Les engagements seront bien tenus par la CAC, Le coordinateur a expliqué les raisons de cet important retard et nous a confirmé la décision de créer ce grand CLIC.

Sur le volet politique, la convergence de la majorité des élus est acquise avec la priorité d'assurer la prévention et l'ac-

cès aux soins avec un guichet unique. Le CLIC de type 1 de la CAC devra couvrir toutes les zones du territoire. Cette structure est particulièrement nécessaire pour la population située dans les zones rurales et périurbaines. Cette analyse est partagée par la CFDT RETRAITES.

(Suite page 17)

L'Action Revendicative porte ses fruits

A la demande de Marie-Thérèse et René Lebouteiller, une pétition a été lancée auprès des locataires des logements HLM de la rue Flandres-Dunkerques à Villedieu-les-Poêles par l'ULR de Saint-Lô. Cette pétition a pour objet notamment d'améliorer les conditions d'accessibilité dans les escaliers et la mise en place de volets roulants permettant des économies d'énergie pour les locataires.

La pétition datée du 15 octobre 2016 a été signée par une vingtaine de

locataires et adressée au directeur de Manche Habitat.

Notre camarade Jacques Blin, mandaté CFDT au conseil d'administration de l'office HLM, a été informé et a agi auprès du directeur pour faire aboutir nos demandes.

Nous avons reçu une réponse en date du 30 janvier 2017 du directeur général de l'office HML qui ne nous donnait pas satisfaction. Malgré cela notre action n'a pas été négative. Nous avons obtenu des aménagements: Rampes supplémentaires d'escaliers intérieurs et extérieurs.

Quant aux volets roulants, un appel d'offre lancé par Manche Habitat le 13/09/2018 n'a obtenu aucune réponse des entreprises...! Un nouvel appel d'offre est lancé dans l'espoir d'une réponse favorable cette fois. *Peut-être faudra-t-il que les locataires mettent la main à l'ouvrage ... (NDLR)*

Démonstration est faite que l'action collective est nécessaire et porte ses fruits

René Lebouteiller

ULR Nord-Cotentin

Le syndicalisme et les loisirs font bon ménage

L'ULR participe activement à toutes les actions UTR et agit allègrement sur son territoire pour celles à caractère local. Mais, l'action syndicale n'est pas le seul lien des adhérents. Depuis des années, un groupe se retrouve pour vivre autre chose en toute camaraderie. Cela avait commencé par un voyage de quelques jours à l'issue du congrès de Cherbourg, des sor-



ties touristiques et des randonnées pédestres ont suivi.

Mais il a fallu se rendre à l'évidence, la situation géographique de notre pointe de presqu'île a émoussé l'enthousiasme des « pionniers ». Il a donc fallu réduire la voilure et ne conserver que les randonnées pédestres mensuelles permettant de partir par monts et par vaux à la découverte des sentiers du Nord-Cotentin. Bien sûr, au fil des ans, les valeurs de kilomètres diminuent ; même si le syndicalisme conserve, l'âge finit par faire son œuvre.

Cependant cela n'entame en rien la convivialité, les randonneurs (12 à 20 selon les variations saisonnières) sont invariablement rejoints par les amateurs d'agapes lors du repas suivant



la balade. Et là, les outrages des ans s'atténuant, c'est 30 à 40 personnes qui se retrouvent, dans un petit restaurant ou pour un pique-nique. Ils échangent alors bonnes recettes et bons crus tout en refaisant le monde; on est, quand même, à la CFDT sapristi !

Jean Claude Sauzeau

Question de déchetterie

Notre ULR s'est inquiétée de l'accueil et de l'organisation de notre vieille déchetterie qui pose beaucoup de problèmes, entre autres pour son accès particulièrement difficile pour les personnes âgées. Nous avons donc adressé une requête à nos élus qui nous ont fait part du projet de créer une nouvelle déchetterie.

Mais voilà la déchetterie ...OUI, mais « not in my garden » (*pas près de chez moi*)

Où il est question de **mes** déchets, de **tes** déchets, de **nos** déchets.

La Communauté de Communes Terre et Mer (32 communes) a acté un projet d'une nouvelle déchetterie, doublée d'une recyclerie à l'horizon 2020-2021, sur la commune de Saint Planchers.

Il est prévu un espace de 3 à 5 ha dont 950m² couverts, au Haut-Theil, le long de la route de Villedieu-les-Poêles.

Evidemment, malgré tous les progrès de conception de ce genre d'aménagement, certains riverains s'inquiètent des nuisances potentielles: trafic, odeurs et « mouettes »

Jadis, avant 1967, chacun se débrouillait : on brûlait, on réparait, on entassait chez soi, ou ailleurs. Les anciens se souviennent bien des décharges sauvages un peu n'importe où.

La société évoluant, la consommation devenant

exponentielle, les matériaux se complexifiant, nous avons été contraints de gérer le sujet collectivement. Trouver des lieux dédiés, créer des emplois et donc payer.

Le site de Mallouet, en surplomb de la Saïgne (*rivière entre Granville et St Planchers, St Pair et se jetant près de la piscine d'eau de mer de St Pair*) avait été retenu.



Et dans ce site furent brûlées les ordures ménagères collectées. A l'époque qui se souciait des dioxines ?

Les métaux étaient récupérés par un ferrailleur local, les gravats servaient de remblais ici ou là, les démolitions étaient enfouies, avec ou sans autorisations.

En 1975, on est passé au broyage-enfouissage sur place. Bonjour le lixiviat (*)! Et quid des produits dangereux ?

En 1997-98, le site est devenu un centre de tri, se diversifiant petit à

petit. On ne brûle plus, on n'enfouit plus sur place. D'où une noria de camions qui sillonnent la région en rejetant du dioxyde de carbone.

En 2018, le site de Mallouet est impraticable, saturé, hors normes. C'est le cauchemar des personnes âgées entre autres.

D'où le projet, qui fait jaser. « Il va falloir payer », dit un voisin, alors moi « j'trie rien, qu'y s'débrouillent ! »

Oui, il va falloir payer, d'autant qu'on ignore si le prix de la réhabilitation de Mallouet est compris dans le budget prévisionnel.

Globalement, nous évoluons, oui, oui ! : Tri sur place autant que faire se peut, recycler sur place aussi, encouragements à composter et à consommer responsable...

Ce n'est plus « cachez ces déchets que je ne saurais voir » mais une prise de conscience de ce qu'en ce domaine, Ecologie peut rimer avec Economie par le biais de la recherche et de l'emploi.

Danièle Cercel

**Lixiviat est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau, dont une fraction peut être soluble .*

Service de Soins Infirmiers à Domicile

La CFDT retraités défend et revendique une augmentation des SSIAD et une plus grande capacité d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie.

L'union territoriale a décidé de faire le point sur la réalité des SSIAD, leurs besoins leurs manques, etc. afin d'être en capacité de faire des propositions améliorant la prise en charge des retraités et personnes âgés.

La commission sociale travaillera en début d'année à partir d'un travail des unions locales sur la réalités des SSIAD. L'article qui suit permet de faire le point sur cette structure trop inconnue.

Pour la CFDT retraités, les SSIAD sont des structures essentielles pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Les SSIAD interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées de moins de 60 ans.

Ils contribuent au maintien chez soi. Leurs interventions sont prises en charge par l'assurance maladie et elles se font sur prescription médicale.

Les interventions auprès des personnes âgées ont pour objectif :

- ◆ De prévenir la perte d'autonomie
- ◆ D'éviter une hospitalisation
- ◆ De faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- ◆ De retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient.

Les SSIAD peuvent intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Les équipes des SSIAD sont essentiellement composées d'aides-

soignants et d'infirmiers. Ils réalisent, selon leurs compétences :

- ◆ Des soins de nursing : toilette
- ◆ Des actes infirmiers : Pansements, distribution des médicaments, injections.



Leurs interventions vont plus loin : Les SSIAD assurent également une coordination avec les autres intervenants médicaux et para médicaux : Services d'aide à domicile – Kinésithérapeutes, médecins.

Les interventions des SSIAD sont prises en charge directement et intégralement par l'assurance maladie. Les patients n'ont donc pas de frais à avancer.

Si le patient obtient une prescription médicale, il peut contacter directe-

ment le SSIAD qui intervient sur son secteur

Les SSIAD sont autorisés à intervenir auprès d'un nombre limité de personnes. Il est donc possible que le service ne puisse pas prendre en charge le patient au moment où il en fait la demande. Celui-ci est alors inscrit sur une liste d'attente.

Si le SSIAD est en capacité d'intervenir, une évaluation des besoins est réalisée au domicile de la personne par l'infirmier coordinateur du SSIAD. A l'issue, de cet entretien, il proposera un rythme et une durée d'interventions.

Sur le département de la Manche, on recense 31 SSIAD

CHERBOURG en COTENTIN – BEAUMONT HAGUE – BARFLEUR – VALOGNES – BRICQUEBEC -PORTBAIL - LES PIEUX – MONTEBOURG – SAINT SAUVEUR LE VICOMTE – SAINTE MERE EGLISE -

CARENTAN – CANISY – PERCY – TORIGNI SUR VIRE – PONT HEBERT – SAINT LO – VILLEDIEU LES POELES.

PERIERS – COUTANCES - LA HAYE PERNEL – CERENCES – AGON COUTAINVILLE – GRANVILLE MONTMARTIN sur MER – BRECEY – AVRANCHES – PONTORSON – SAINT HILAIRE DU HARCOUET – MORTAIN – BARENTON – SAINT JAMES.

Des pistes pour agir syndicalement

Lancée par l'UCR l'enquête sur le logement des retraités dont nous reprenons la synthèse lance des pistes pour agir afin d'améliorer la situation des retraités Adapter le logement, alerter bailleurs sociaux et copropriétés, renforcer l'information sur la transition énergétique et diffuser les solutions alternatives sont autant de pistes d'action. Idem pour la prise en compte dans l'action revendicative du coût du logement, particulièrement pour les personnes aux faibles revenus.

L'enquête montre les progrès à obtenir

Au regard des objectifs du congrès de Nantes, « Agir sur l'habitat pour améliorer la qualité de vie » nous pouvons retenir de cette enquête des marges de progrès.

Comme pressenti, l'occupation prolongée dans un parc très majoritairement ancien doit renforcer la tendance bien amorcée par les adhérents de préparer sans trop tarder les adaptations nécessaires de leur logement.

Adapter l'accès aux logements

Il apparaît nécessaire d'alerter les bailleurs et les réseaux de copropriétaires pour qu'ils prennent mieux en compte les obstacles à l'accès des logements des personnes vieillissantes.

Mais aussi pour qu'ils vérifient la lisibilité des appels de charges dépenses énergétiques.

Il faut renforcer l'information sur la transition énergétique, notamment l'utilité du diagnostic de performance énergétique et les solutions d'économie énergétique face au renchéris-



sement programmé du coût de l'énergie.

Plus les ressources sont faibles, plus le coût de l'énergie pèse.

Il est nécessaire de porter une attention renouvelée aux ressources inférieures à 2000 euros mensuels et

d'avantage encore à 1500 euros dont l'enquête a montré la fragilité aux regards du coût du logement et notamment de l'énergie. Bien entendu, cette attention sera à l'ordre du jour de la réforme annoncée des impôts locaux. Il faut diffuser davantage les solutions alternatives pour une offre nouvelle adaptée aux souhaits des plus âgés.

Bien vieillir chez soi suppose d'anticiper

Ainsi, l'enquête confirme les préoccupations du congrès : en matière de logement, il ne faut pas attendre que les handicaps rendent insurmontables les efforts pour adapter ou faire lever les difficultés extérieures. Bien vieillir chez soi ou dans un habitat adapté est à ce prix : l'anticipation.

Article Retraité Militant CFDT n° 2018.12 page 12

Vous pouvez retrouver les résultats de l'enquête sur le site : www.cfdt-retraités.fr/Manche

Actions et détente

A la suite de l'assemblée générale du 12 mars 2018 au cours de laquelle Christiane Lecaplain n'a pas souhaité renouveler son mandat de secrétaire générale l'ensemble du bureau auquel Guy Helaine s'est joint a été reconduit. Le bureau s'est réuni le 23 mars et a entériné la prise de fonction de Guy Helaine au poste de secrétaire avec la reconduction de l'ensemble de l'équipe aux mêmes fonctions (*Christiane Lecaplain restant membre*).

Notre union regroupe à ce jour environ 50 adhérents et participe aux journées d'action régionales et départementales et continue à intervenir auprès des élus locaux et parlementaires. Des demandes de rencontres sont en préparation.

Pour maintenir la convivialité du groupe nous continuons à organiser deux sorties annuelles.

Cette année au printemps nous sommes allés découvrir le Scriptorial d'Avranches. Cette visite nous a permis de découvrir les secrets des manuscrits du Mont Saint Michel et de l'histoire de l'imprimerie ceci dans un site original en pente douce permettant un accès adapté aux handicapés tout en montant au maximum de hauteur du musée.

Après un repas pris dans un petit restaurant du centre ville nous nous sommes rendus à Vains à l'écomusée de la baie .



La visite guidée du musée nous permet de découvrir les méthodes ancestrales de production du sel dans la baie et ensuite de profiter pleinement de la visite extérieure des abords du musée par une magnifique journée ensoleillée.

Après le petit réconfort et le verre de l'amitié nous sommes rentrés non sans avoir remercié les organisatrices (*Christiane, Michelle et Madeleine*) de cette journée très intéressante.

Guy Helaine



(Suite de la page 12)

Sur le volet financier, le conseil départemental de la Manche versera la dotation de 75 000 euros. Les communautés de communes s'engageront également pour assurer le budget nécessaire.

Les recettes ne peuvent plus être basées sur le nombre d'habitants (182000 H) Il est nécessaire de bien cibler les orientations et établir les charges réelles à partir d'un budget prévisionnel.

Sur le volet juridique c'est la partie la plus complexe. Beaucoup d'interrogations ont été soulevées sur le fonctionnement du nouveau CLIC. Fallait-il faire

une dissolution ou une fusion des antennes existantes ? Quels statuts à adopter ? L'institution touche le médico-social qui est soumis à certaines réglementations et son fonctionnement doit s'appuyer sur des personnels qui seront directement affectés pour l'accomplissement des missions. Pour résoudre ces difficultés, la CAC a fait appel à un cabinet privé pour lever toutes ces interrogations.

Le CLIC devra être réorganisé en les trois zones: Est, Ouest et Centre. Il gèrera son personnel ainsi que les frais de fonctionnement mais la Communauté d'Agglomérations du Cotentin souhaite obtenir un local gratuit. Le lieu n'est pas encore défini.

La mise en service devra être effective au plus tard, mais juré craché, ce sera pour le pour le 1er avril 2019

L'ULR CFDT NC a pris bonne note des nouvelles informations mais reste très vigilante et suivra attentivement le dossier par rapport aux engagements renouvelés par les politiques de la CAC.

Alain Gabellic

La CFDT Retraités vous propose une complémentaire santé de qualité

Au moment du départ à la retraite, les salariés perdent le plus souvent le bénéfice de la complémentaire de groupe souscrite dans le cadre de leur entreprise. Le coût devient donc très important. La CFDT Retraités propose à ses adhérents ce service en contrat de groupe.

L'intérêt d'opter pour le contrat collectif

Les conditions d'un contrat collectif sont toujours meilleures qu'un contrat souscrit à titre individuel. En moyenne un contrat souscrit à titre

individuel est de 30 à 40 % plus onéreux pour les mêmes garanties.

C'est la raison qui a déterminé le choix d'un contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions. Dans ce cadre, pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate. Pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé.

Ce contrat de groupe donne accès au réseau ISTYA (optique) et AUDISTYA (audition), ce qui permet d'avoir une consommation plus solidaire et responsable.

Les conditions pour bénéficier du contrat collectif

La seule condition est d'être adhérent à la CFDT Retraités. Les unions territoriales CFDT de retraités disposent des documents nécessaires. La demande doit transiter par cette union de retraités qui appose son tampon sur le bulletin d'adhésion à la complémentaire santé. C'est ce qui atteste de l'adhésion à la CFDT Retraités.

Faute de ce tampon, l'adhésion ne peut être versée au contrat collectif.

Vacances et Loisirs en liberté

La Carte CEZAM



La CFDT Retraités de La Manche permet à ces adhérents de bénéficier des avantages, des tarifs préférentiels sur des activités culturelles, sportives et touristiques en adhérent au réseau national CEZAM.

Pour obtenir une carte Cezam, adressez votre commande avec une photo d'identité et votre règlement à :

Gilbert JEAN - 61 rue Coluche - 50130 Cherbourg en Cotentin

Téléphone : 02 33 93 51 70

Chèque à l'ordre de Cezam Normandie.



Le prix de la carte reste inchangé :

9 € pour les adhérents CFDT retraités 50 et 4,50 € pour les ayants-droit.

Vous trouverez tous renseignements utiles sur le guide Cezam remis avec la carte ou sur le site internet :

www.cezam-normandie.fr

Précisez votre adresse mail et vos coordonnées, le numéro de votre carte Cezam, vous accéderez ainsi :

- * aux codes de réduction des partenaires
- * à la commande en ligne de la billetterie
- * à l'inscription sur newsletter pour être à la pointe de l'information.

Le reste à charge zéro s'appliquera en partie dès 2020

La promesse de campagne d'Emmanuel Macron d'instaurer un reste à charges zéro est-elle en bonne voie ? Les négociations se sont terminées dans les trois domaines concernés : le dentaire, l'optique et le secteur des audioprothèses.

La réforme engagée devrait permettre une refonte importante de l'offre et des garanties proposées par l'assurance maladie et les complémentaires. Il s'agira d'une belle avancée si les complémentaires réussissent à intégrer l'amélioration des prestations sans augmenter les cotisations liées au reste à charges zéro (RAC 0).

Dans le cas contraire, la réforme mettra un peu plus en difficulté ceux qui font déjà de gros efforts pour payer leur complémentaire, dont une partie des retraités.

Désormais, on ne parlera plus de RAC 0 mais de plan 100 % santé. La mise en place du « 100 % santé » va se déployer progressivement et par étapes jusqu'en 2021.

Une offre Optique en janvier 2020

Il existera désormais deux classes de verres. La classe A sans reste à charge. Il s'agira d'équipements de

qualité tant par leur esthétique (amincissement) que par leur performance technique (verres antirayures et anti-reflet). Pour la classe B : les prix resteront libres.



Concernant les montures, les Français pourront bénéficier d'équipements « pris en charge intégralement dans le cadre du plan "100 % santé" ». Chaque opticien devra proposer au minimum 17 modèles différents pour les adultes et 10 modèles différents pour enfants. Leur prix sera inférieur à 30 euros.

Une offre Prothèses dentaires sans reste à charge en 2020

L'accord avec les dentistes permettra aux Français d'accéder à une offre de soins dentaires prothétiques intégralement remboursée par l'assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires.

La mise en place de l'offre sans reste à charge sera totalement accessible, pour l'ensemble des actes concernés, au 1er janvier 2021.

À cette date, les patients auront le choix entre trois

offres de soins pour leurs prothèses dentaires, qui correspondront à trois niveaux de prise en charge différents.

Une prise en charge Audio-prothèses 100 % santé » en 2021

Dès 2019 et 2020, des réductions de tarifs devraient intervenir dans le cadre du « 100 % santé » jusqu'à la prise en charge totale en 2021.

Aujourd'hui, en matière d'audioprothèses, les frais assumés par l'assuré, après la prise en charge par l'assurance maladie et la complémentaire, sont particulièrement élevés.

Avec la réforme « 100 % santé », les Français auront à terme un équipement d'audioprothèses sans reste à charge.

Le plan sera progressif : les tarifs des aides auditives faisant l'objet du « 100 % santé » seront plafonnés à compter du 1er janvier 2019 et progressivement réduits.

À partir de la même date, la base de remboursements de la Sécurité sociale sera progressivement augmentée.

Elle passera de 200 euros en 2018 à 400 euros en 2021.

Favorable au reste à charge zéro (RAC 0), la CFDT Retraités veillera à ce que cette avancée ne se transforme pas en marché de dupes.



Lors de nos réunions de formation de plusieurs jours, les stagiaires sont régulièrement accueillis à l'hôtel LUNOTEL. Il en est de même pour les responsables nationaux invités.

Voilà maintenant quelques années qu'Isabelle et Thierry LEVEQUE nous accueillent dans leur établissement du Rond-Point de la Liberté à Saint-lô.

Nous tenons à les remercier pour leur accueil.

Le Bureau de l'UTR



HOTEL RESTAURANT LUNOTEL

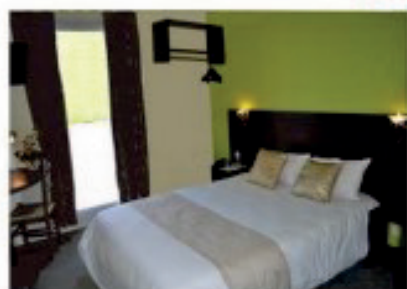


Saint-Lô

au coeur de la Manche

Hôtel** - Restaurant LUNOTEL

Isabelle et Thierry LEVEQUE



130 Rue de la Liberté
50 000 SAINT-LO



Tél: (33) 02.33.56.56.56
Fax: (33) 02.33.56.19.19

Email: lunotel.saint-lo@orange.fr



Site: <http://www.hotel-lunotel-saint-lo.com>

PUBLICATION

Bulletin de l'UTR-CFDT de la Manche—54-56 rue de la Buaille 50107 CHERBOURG EN COTENTIN

Directeur de la Publication—F MARIE—2 numéros par an Abonnement 5€ N° CPPP: en cours

Imp LFT 01 49 20 89 00